

16/02 – 29 mars 2016

Budget primitif 2016 commune

Le rapporteur,

➔ présente le projet de budget primitif 2016 de la commune de Pacé.

Ce projet de budget a fait l'objet d'une analyse lors de la « commission des finances » du 10 mars 2016.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 9 février 2016 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission «Finances », lors de sa réunion du 10 mars 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

le budget primitif 2016 de la commune.

VOTE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 27 pour; 5 contre.

VOTE RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 27 pour; 5 contre.

VOTE DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 27 pour; 5 contre.

VOTE RECETTES D'INVESTISSEMENT: 27 pour; 5 contre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.